

INSERFAC-EBE

Association régie par la loi
du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 37 Rue Joseph DESAYMARD
63000 CLERMONT FERRAND

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXCO Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND
9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu
63057 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 50
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64
e-mail : excoclermont@exco.fr

VICHY
L'Atrium - 37 avenue de Gramont
03200 Vichy
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 53
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64

C.R.E.G. – S.A.S. au capital de 387 000 euros – SIREN 873 200 182 RCS CLERMONT-FD – APE 6920Z – www.exco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – Insrite au Tableau de l'Ordre Auvergne-Rhône-Alpes – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association INSERFAC-EBE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 mai 2026

Pour la S.A.S. EXCO CLERMONT-FD

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon - Riom

François Verdier

Mandataire social



INSERTAC EBE Entreprise à But d'Emploi 37, rue Joseph Desaymard 63000 CLERMONT FERRAND	Bilan actif Document fin d'exercice	N° Siret 87757447500019 NAF (APE) 8899B N° Identifiant Période du 01/01/25 au 31/12/25 Tenue de compte : EURO
--	--	---

© Sage - Sage 100 Comptabilité Essentials 12.11 Date de tirage 27/04/26 à 10:51:15 Page : 1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311224
-------------------	----------------	------------------------	----------------	-----------

Frais d'établissement (II) Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil Concessions, brevets, droits simil	1 450,00 1 450,00	899,53 899,53	550,47 550,47	1 033,80 1 033,80
Fonds commercial Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles Autres immob. incorporelles				
Avances, acomptes, immos en cours Avances, acomptes, immos en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains Terrains				
Constructions Constructions	42 921,04 42 921,04	11 817,69 11 817,69	31 103,35 31 103,35	35 834,75 35 834,75
Installations techn., mat., outil Installations techn., mat., outil	76 634,84 76 634,84	44 105,63 44 105,63	32 529,21 32 529,21	44 581,23 44 581,23
Autres immob. corporelles Autres immob. corporelles	84 652,48 84 652,48	57 322,30 57 322,30	27 330,18 27 330,18	36 803,32 36 803,32
Avances, acomptes, immo en cours Avances, acomptes, immo en cours				
Immobilisations financières				
Participations Participations	1 000,00 1 000,00		1 000,00 1 000,00	
Créances rattach. à des particip. Créances rattach. à des particip.				
Titres immo act. portefeuille Titres immo act. portefeuille				
Autres titres immobilisés Autres titres immobilisés				
Prêts Prêts				

Impression provisoire

EXCO Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

INSERFAC EBE Entreprise à But d'Emploi 37, rue Joseph Desaymard 63000 CLERMONT FERRAND	Bilan actif Document fin d'exercice	N° Siret 87757447500019 NAF (APE) 8899B N° Identifiant Période du 01/01/25 au 31/12/25 Tenue de compte : EURO
--	--	---

© Sage - Sage 100 Comptabilité Essentials 12.11 Date de tirage 27/04/26 à 10:51:16 Page : 2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311224
-------------------	----------------	------------------------	----------------	-----------

Autres immob. financières Autres immob. financières	3 178,23 3 178,23		3 178,23 3 178,23	3 100,00 3 100,00
Total de l'actif immobilisé (III)	209 836,59	114 145,15	95 691,44	121 353,10
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvisionnement Matières premières & approvisionnement	344,27 344,27		344,27 344,27	
En cours de production En cours de production				
Produits finis Produits finis				
Marchandises Marchandises	6 180,51 6 180,51		6 180,51 6 180,51	308,16 308,16
Avances & acomptes versés/com. Avances & acomptes versés/com.	401,40 401,40		401,40 401,40	24 953,11 24 953,11
Créances				
Clients et comptes rattachés Clients et comptes rattachés	174 143,74 174 143,74		174 143,74 174 143,74	156 782,77 156 782,77
Autres créances Autres créances	82 896,21 82 896,21		82 896,21 82 896,21	79 191,22 79 191,22
Charges constatées d'avance Charges constatées d'avance	923,59 923,59		923,59 923,59	388,63 388,63
Capital souscrit appelé non versé Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres Actions propres				
Autres titres Autres titres	152,50 152,50		152,50 152,50	152,50 152,50
Inst. financier terme, jetons dét Inst. financier terme, jetons dét				
Disponibilités Disponibilités	99 785,00 99 785,00		99 785,00 99 785,00	194 748,85 194 748,85
Total de l'actif circulant (IV) Total de l'actif circulant (IV)	364 827,22		364 827,22	456 525,24

Impression provisoire

Exco Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

INSERFAC EBE		Bilan actif	N° Siret	87757447500019
Entreprise à But d'Emploi			NAF (APE)	8899B
37, rue Joseph Desaymard			N° Identifiant	
			Période du	01/01/25
63000	CLERMONT FERRAND	Document fin d'exercice	au	31/12/25
			Tenue de compte : EURO	

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311224
Frais d'émission d'emprunt (V) Frais d'émission d'emprunt (V)				
Primes de remb. des emprunts (VI) Primes de remb. des emprunts (VI)				
Ecart conv, diff éval actif (VII) Ecart conv, diff éval actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VI)	574 663,81	114 145,15	460 518,66	577 878,34

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311224
-------------------	--	--	----------------	-----------

Capital social ou individuel Capital social ou individuel				
Primes émission, fusion, d'apport Primes émission, fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation Ecarts de réévaluation				
Ecarts d'équivalence Ecarts d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale Réserve légale				
Rés. statutaires ou contractuelles Rés. statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées Réserves réglementées				
Autres réserves Autres réserves				
Report à nouveau Report à nouveau			154 914,23	180 746,83
Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice			-62 097,20	-25 832,60
Subventions d'investissement Subventions d'investissement			84 025,38	104 502,62
Provisions réglementées Provisions réglementées				
Total des capitaux propres (I)			176 842,41	259 416,85
Produit émissions titres particip. Produit émissions titres particip.				
Avances conditionnées Avances conditionnées				
Total autres fonds propres				
Provisions pour risques Provisions pour risques			118 261,18	50 000,00
Provisions pour charges Provisions pour charges			118 261,18	50 000,00

Impression provisoire

INSERFAC EBE
Entreprise à But d'Emploi
37, rue Joseph Desaymard

63000 CLERMONT FERRAND

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 87757447500019
NAF (APE) 8899B
N° Identifiant
Période du 01/01/25
au 31/12/25
Tenue de compte : EURO

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311224
Total des provisions (II)			118 261,18	50 000,00
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit Emprunts & dettes aup. étab. crédit				
Emprunts et dettes financ. divers Emprunts et dettes financ. divers				
Instruments financiers à terme Instruments financiers à terme				
Avanc. & acptes reçus/com en cours Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés Dettes fourniss. & cptes rattachés			46 834,04 46 834,04	115 306,61 115 306,61
Dettes fiscales et sociales Dettes fiscales et sociales			88 814,90 88 814,90	86 318,74 86 318,74
Dettes sur immo. et cptes rattachés Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes Autres dettes			11 388,10 11 388,10	55 886,12 55 886,12
Produits constatés d'avance Produits constatés d'avance			18 378,03 18 378,03	10 950,02 10 950,02
Total des dettes (III)			165 415,07	268 461,49
Ecart conv, diff éval passif (IV) Ecart conv, diff éval passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)			460 518,66	577 878,34

 **Exco** Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Impression provisoire

INSERTAC EBE Entreprise à But d'Emploi 37, rue Joseph Desaymard 63000 CLERMONT FERRAND	Compte de résultat Document fin d'exercice	N° Siret 87757447500019 NAF (APE) 8899B N° Identifiant Période du 01/01/25 au 31/12/25 Tenue de compte : EURO
--	---	--

© Sage - Sage 100 Comptabilité Essentials 12.11 Date de tirage 27/04/26 à 10:51:29 Page : 1

Détail des postes			Au 311225	Au 311224
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises			9 702,53	
Achats de marchandises			14 983,60	
Variations de stocks de march.			-5 281,07	
Consommation exercice prov de tiers			298 168,69	262 169,37
Achats mat. premières, autres appr			3 810,92	5 473,77
Variation de stocks Mat./approv.			-935,55	-79,57
Autres achats et charges externes			295 293,32	256 775,17
Impôts, taxes et vers. assimilés			41 433,79	44 625,81
Impôts, taxes et vers/ assimilés			41 433,79	44 625,81
Charges de personnel			860 627,37	957 090,84
Salaires et traitement			751 700,25	845 132,00
Cotisations sociales			108 927,12	111 958,84
Dotations aux amortis. & dépréciat.			50 255,77	39 660,24
Sur immobilisations : amort.			30 744,85	31 847,22
Sur immobilisations : dépréciation				
Sur actif circulant : dépréciation			9 510,92	7 813,02
Dotations aux provisions			10 000,00	
Valeurs compt. immos cédées				
Valeurs compt. immos cédées				
Autres charges			4 814,73	4,22
Autres charges			4 814,73	4,22
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (I)			1 265 002,88	1 303 550,48
Quote-part résultat /op commun (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)				2,07
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				2,07
Différences négatives de change				
Valeur comptable immo fin cédées				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			58 261,18	64 051,77
Sur opérations de gestion				14 030,87
Sur opérations en capital				20,90
Dotations aux amort. & provis.			58 261,18	50 000,00
PARTICIP SALARIES AUX RESULTATS (V)				
Partic. des salariés aux résultats				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				

Impression provisoire

Exco Clermont-Ferrand
 Société de Commissariat aux comptes
 Compagnie Régionale de Lyon-Riom

INSERFAC EBE	Compte de résultat	N° Siret	87757447500019
Entreprise à But d'Emploi		NAF (APE)	8899B
37, rue Joseph Desaymard		N° Identifiant	
		Période du	01/01/25
63000 CLERMONT FERRAND	Document fin d'exercice	au	31/12/25
		Tenue de compte : EURO	

Détail des postes			Au 311225	Au 311224
Solde créditeur				
Bénéfice				
TOTAL GENERAL (CHARGES)			1 323 264,06	1 367 604,32

INSERFAC EBE Entreprise à But d'Emploi 37, rue Joseph Desaymard 63000 CLERMONT FERRAND	Compte de résultat Document fin d'exercice	N° Siret 87757447500019 NAF (APE) 8899B N° Identifiant Période du 01/01/25 au 31/12/25 Tenue de compte : EURO
--	---	---

© Sage - Sage 100 Comptabilité Essentials 12.11 Date de tirage 27/04/26 à 10:51:29 Page : 3

Détail des postes			Au 311225	Au 311224
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires			243 350,19	247 719,97
Ventes de marchandises			24 598,25	11 669,62
Production vendue (B&S)			218 751,94	236 050,35
Autres produits d'exploitation			1 017 813,62	1 041 924,22
Production stockée				
Concours publics			721 640,90	787 790,07
Subventions			280 220,75	227 855,29
Reprise /prov. & transferts charge			7 778,02	26 233,09
Produits cessions immo corp, incorp				
Autres produits			8 173,95	45,77
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1 261 163,81	1 289 644,19
Quote-part résultat /op commun (II)				18 000,00
Quotes-parts résultats/op comm.				18 000,00
PRODUITS FINANCIERS (III)			3,05	1,02
De participations			3,05	1,02
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.				
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Produits cessions immo financières				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)				34 126,51
Sur opérations de gestion				13 422,89
Sur opérations en capital				20 703,62
Reprises/prov. & transf. de charges				
Solde débiteur			62 097,20	25 832,60
Perte			62 097,20	25 832,60
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			1 323 264,06	1 367 604,32

Impression provisoire

 **Exco** Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Entreprise : INSERTAC EBE

Exercice : 2025

Clos le : 31/12/2025

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

- Dérogations aux règles et méthodes comptables
- Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels
- Application d'une règle comptable ne suffisant pas à donner une image fidèle
- Eléments constitutifs :
 - . des frais d'établissement.....
 - . des frais de recherche immobilisés
 - . du fonds commercial.....
- Reprise exceptionnelle d'amortissement.....
- Amortissement des primes de remboursement d'emprunt.....
- Produits ou charges constatés d'avance
- Charges à répartir
- Charges à payer et produits à recevoir.....
- Postes du bilan également concernés par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.....
- Informations en matière de crédit-bail.....

Fournies	N.A.
	X
	X
	X
	X
	X
	X
	X
X	X
X	
	X
	X

Le sommaire faisant partie de l'annexe, les indications N.A. (non applicable) sont des informations en elles-mêmes et remplacent les états "néant".

Entreprise : INSERFAC EBE

Exercice : 2025

Clos le : 31/12/2025

A N N E X E

INSERFAC EBE constituée sous forme d'Association Loi 1901, a pour but de développer l'emploi dans le cadre d'une entreprise à but d'emploi (EBE).

Pour cela, elle dispose des ressources suivantes :

- Des recettes provenant de la production des activités,
- Des subventions et dons accordés à l'association (notamment Fonds d'Expérimentation, Conseils Régionaux et Départementaux, Collectivités locales, etc...),
- Des cotisations des membres.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 460 519 €.

Le résultat net comptable est une perte de 62 097.20 €.

FAITS CARACTERISTIQUES ET CONTINUITE D'EXPLOITATION :

Les comptes de l'exercice 2025 sont présentés tous établissements confondus, avec un établissement principal INSERFAC EBE et deux établissements secondaires INSERCOOP et KIDICOOP.

L'établissement KIDICOOP a ouvert ses portes le 5 février 2024. L'exercice 2025 est le premier exercice d'une durée de 12 mois pour la micro-crèche.

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

L'arrêté des comptes de l'exercice 2025 fait apparaître une perte de 62 097.60 €.

Les principaux facteurs qui expliquent ce résultat sont d'une part une provision complémentaire pour dépréciation de créances d'un montant de 58.226€ et relative à la créance de l'association La Ferme de Lucien, et d'autre part une provision de 10.000€ relative à une action prud'homale.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables au règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 relatif au plan comptable général.

La présentation du compte de résultat par le logiciel Sage ne correspond pas à celle prévue par le règlement N °2022-06 de l'ANC pour les associations. La lecture n'en est cependant pas impactée.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

Changement de réglementation comptable : Première application du règlement ANC N° 2022-06

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principaux impacts sont :

Au niveau du compte de résultat :

- Les transferts de charges étaient présentés sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » au 31/12/2024 pour 26 233 €. En 2025, ils sont présentés en déduction des charges de personnel pour -15 753 € pour la part des remboursements de formation. Aucun remboursement d'assurance n'a été constaté en 2025 contre 10 782 € en 2024.
- Les quotes part de résultat des subventions d'investissement sont désormais présentées en produits d'exploitation.
- La modernisation des états financiers redéfinit également la notion de résultat exceptionnel, afin de limiter ce résultat aux événements majeurs et inhabituels. Ainsi les mouvements sur les cessions d'immobilisation sont présentés en résultat d'exploitation.

Au niveau du bilan

- Les charges constatées d'avance au titre de 2024 étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Elles sont désormais présentées dans la rubrique « Créances ».

Principes généraux

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

- Les amortissements pour dépréciation sont calculés en mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :
 - logiciel 1 an
 - matériel pédagogique entre 2 et 5 ans
 - matériel de transport entre 2 ans (occasion) et 7 ans
 - matériel de bureau et informatique entre 2 et 5 ans
 - matériel industriel 5 ans
 - mobilier 10 ans
 - Installation générale 10 ans
- La valeur des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoire. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.
- Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- Les produits sont déterminés et enregistrés chaque mois à partir des salaires payés au personnel en contrat à durée indéterminée ouvrant droit à une Contribution au Développement de l'Emploi par le Fonds d'expérimentation pour les salariés conventionnés.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.

Immobilisations brutes : 209 836 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1.450	0	0	1.450
Immobilisations corporelles	200.203	4.005	0	204.208
Immobilisations financières	3.100	1.078	0	4.178
TOTAL	204.753	5.083	0	209.836

Avances et acomptes : 401 €

Ce montant des acomptes versés à régulariser sur l'exercice 2026.



Amortissements et provisions d'actif : 114 145 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	416	484	0	900
Immobilisations corporelles	82.984	30.261	0	113.245
Titres mis en équivalence	0	0	0	0
Autres immobilisations financières .	0	0	0	0
TOTAL	83.400	30.745	0	114.145

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette
Logiciels	1.450	900	550
Matériel et outillage	76.635	44.106	32.529
Installations générales.....	42.921	11.818	31.103
Matériel de transport	59.520	42.287	17.233
Matériel informatique	4.886	4.048	838
Mobilier	20.247	10.986	9.259
Immobilisations en cours.....	0	0	0
TOTAL	205.659	114.145	91.514

Etat des créances : 269.068 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4.178	0	4.178
Actif circulant & charges d'avance	264.890	264.890	0
TOTAL	269.068	264.890	4.178

Produits à recevoir par postes du bilan : 121 146€

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	38.250
Autres créances	82.896
Disponibilités	
TOTAL	121.146

Charges constatées d'avance : 924 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	180.747	-25.833			154.914
Excédent ou déficit de l'exercice	-25.833	25.833		62.097	-62.097
Situation nette	154.914	0	0	62.097	92.817
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement (net)	104.503		1.182	21.659	84.026
Provisions réglementées					
TOTAL	259.417	0	1.182	83.756	176.843

Provisions : 118 261 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
Provisions pour risques & charges	50 000	68.261		0	118.261
TOTAL	50 000	68.261		0	118.261

Provisions pour risques et charges : 118 261 €

Les engagements découlant des dispositions légales et conventionnelles en matière d'IDR sont égaux à 0 € au 31/12/2025 car le calcul de l'indemnité départ à la retraite se fait à partir de 10 ans d'ancienneté.

Il a été constaté au 31 décembre 2025, une provision pour risques d'un montant de 10 000€ relative à la procédure prud'homale en-cours.

Un complément de provision a été constaté pour 58 261 € concernant le risque relatif à l'association La Ferme de Lucien. Cette dernière est désormais en liquidation judiciaire, ainsi la provision a été portée à 100 % des montants dus à la clôture soit 108 261 €.

Etat des dettes : 165.415 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	0	0	0	
Dettes financières diverses	0	0	0	
Fournisseurs	46.834	46.834	0	
Dettes fiscales & sociales	88.815	88.815	0	
Dettes sur immobilisations	0	0	0	
Autres dettes	11.388	11.388	0	
Produits constatés d'avance	18.378	18.378	0	
TOTAL	165.415	165.415	0	

Charges à payer par postes du bilan : 112 693 €

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes étab. De crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	41.701
Dettes fiscales & sociales	61.446
Autres dettes	9.546
TOTAL	112.693

Produits constatés d'avance : 18 378 €

Les produits constatés d'avance sont composés d'une partie de la prestation pour la Médiathèque Départementale qui concerne la période de janvier à février 2026, et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice suivant à hauteur de 3 250 €. La CDE trop versé est également présentée en produits constatés d'avance pour 15 128 €.

AUTRES INFORMATIONS**Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants**

Le montant des rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature sont les suivants :

- Montant des rémunérations brutes 1^{er} janvier au 31 décembre 2025..... 110 435 €
- Dont montant des avantages en nature..... 1 060 €

Contribution volontaire en nature (bénévoles) :

- Néant

Evènement postérieur à la clôture de l'exercice 2025 :

- Néant

INSERFAC-EBE

Association régie par la loi
du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 37 Rue Joseph Desaymard
63000 CLERMONT FERRAND

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXCO Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND
9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu
63057 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 50
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64
e-mail : excoclermont@exco.fr

VICHY
L'Atrium - 37 avenue de Gramont
03200 Vichy
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 53
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64

C.R.E.G. – S.A.S. au capital de 387 000 euros – SIREN 873 200 182 RCS CLERMONT-FD – APE 6920Z – www.exco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne-Rhône-Alpes – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

A l'assemblée générale,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Convention de mise à disposition de personnel

Membres concernés : INSERFAC et LA FERME DE LUCIEN

Votre Association a conclu avec l'Association INSERFAC des conventions de mise à disposition de personnel. Les charges correspondantes se sont élevées pour l'année 2025 à 96.817 €.

A l'inverse, elle a également refacturé à LA FERME DE LUCIEN des conventions de mise à disposition de personnel. Les produits, nets d'aides, correspondants se sont élevés pour l'année 2025 à 16.248 €.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 mai 2026

Pour la S.A.S. EXCO CLERMONT-FD
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon - Riom

François Verdier
Mandataire social

